

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 5 juin 2023, à 19h00,

le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dûment convoqué le 25 mai 2023, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric AURIER - Maire.

**Etaient Présents :** Laurence ALIAS – Jean-Paul BOSC – Claudine BOUQUEY – Éric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Kristelle CUMIA – Monique DIGEON – Romain DUCOLOMB – Jean-Yves GAILLARD – Dominique LAFRENOY – Amandine LESAGE – Dagmar MARCHAND – Romuald MASSÉ – Huguette PANOZZO – Hélène PIQUER – Rosy PIRAME – Sandra ROSSI-LOPEZ – Gérard SONGY

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** Guylaine BEYNA à Frédéric AURIER  
Catherine BOUDOU à Huguette PANOZZO  
Laurent CADUSSEAU à Jean-Yves GAILLARD  
Sylvie CAPÉRA-VIGNES à Monique DIGEON  
Jonathan KOBBS à Eric CHARBONNIER  
Yoann PHOENIX à Dominique LAFRENOY  
Emmanuel SEEBERGER à Gérard SONGY

**Secrétaire de séance :** Amandine LESAGE

**FINANCES – CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES**  
**2023.05.06-06 TARIFS DROIT DE PLACE AU MARCHÉ LOCAL HEBDOMADAIRE 2023-2024**

Suite au rapport de Monsieur Dominique LAFRENOY, Adjoint au Maire délégué au cadre de vie et animations locales,

Considérant que la Commune d'Arsac a décidé la mise en place du marché local hebdomadaire, place Camille Godard,

Considérant que l'installation sur le domaine public donne lieu à paiement d'un droit de place,

Vu l'avis de la Commission « cadre de vie »,

Il est proposé d'adopter les tarifs de droit de place suivants pour le marché local hebdomadaire sur une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 :

		1 à 3 m	3 à 5 m	5 à 7 m	+ de 7 m
Emplacement simple	Emplacement Passager	5 €	7 €	10 €	13 €
	Emplacement permanent mensuel	15 €	22 €	35 €	45 €
Emplacement avec électricité	Emplacement Passager	7 €	9 €	12 €	15 €
	Emplacement permanent mensuel	22 €	31 €	43 €	55 €

Après délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, adopte les tarifs susvisés pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

Pour copie conforme  
Arsac, le 6 juin 2023

Frédéric AURIER

